



Direction des familles et de la petite enfance
Sous-Direction de l'Accueil de la Petite Enfance

2021 DFPE 76 Subvention (2 201 366 euros) et avenants n°5 et 6 avec l'association LA MAISON DES BOUT'CHOU (6e) pour ses quatorze établissements d'accueil de la petite enfance.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Par délibération adoptée au Conseil de Paris des 12 au 15 décembre 2016, vous avez approuvé les termes de la convention d'objectifs à signer avec l'association LA MAISON DES BOUT'CHOU, relatives au fonctionnement de treize de ses établissements d'accueil de la petite enfance.

Par délibération adoptée au Conseil de Paris des 25 au 27 septembre 2017, vous avez approuvé les termes de la convention d'objectifs à signer avec l'association LA MAISON DES BOUT'CHOU relative au fonctionnement d'un quatorzième établissement d'accueil de la petite enfance, ouvert fin août 2017 dans le 13^{ème} arrondissement.

La capacité d'accueil totale pour l'ensemble de ces 14 établissements est de 536 places.

Ces conventions, d'une durée de 3 ans et 2 ans et 4 mois, venant à échéance le 31 décembre 2019, elles ont été prorogées une première fois jusqu'au 31 décembre 2020 par avenants n°2 et n° 3 en date du 11 octobre 2019, puis une seconde fois jusqu'au 31 décembre 2021 par avenants n°4 et n°5 en date du 30 décembre 2020. Les conventions insistent (articles 1 et 2) sur l'accueil des enfants parisiens tous les jours de la semaine, sur la participation de l'association à la commission d'attribution des places d'accueil collectif organisée par la mairie d'arrondissement, et sur l'engagement de l'association à optimiser ses taux d'occupation et de fréquentation.

Pour l'année 2021, il est proposé de signer des avenants n° 5 et 6 à ces conventions, qui fixent :

- les subventions municipales pour l'année 2021 ;
- l'engagement de l'association à réaliser, pour cette même année, des taux d'occupation et des taux de fréquentation et à mettre en œuvre les moyens destinés à atteindre ses objectifs ;

Au vu des budgets présentés pour 2021, et annexés aux avenants, il est proposé de fixer la subvention globale à 2 201 366 euros .

Cette subvention globale comprend :

- une subvention pour la crèche collective située 16/20, rue des Meuniers (12e) de 42 319 euros,
- une subvention pour la structure multi-accueil située 5, passage Chanvin (13e) de 240 727 euros,
- une subvention pour la crèche collective située 9, rue de la Santé (13e) de 30 762 euros,
- une subvention pour la structure multi-accueil située 15/21, avenue Claude Régaud (13e) de 108 244 euros,
- une subvention pour la structure multi-accueil située 8, place Farhat Hached (13^e) de 93 393 euros
- une subvention pour la crèche collective située 40, rue Boulard (14e) de 41 734 euros,
- une subvention pour le multi-accueil situé 39 bis, avenue René Coty (14e) de 835 210 euros,
- une subvention pour la crèche collective située 26, rue du Saint Gothard (14e) de 30 400 euros,
- une subvention pour la structure multi-accueil située 29 boulevard Saint Jacques (14e) de 178 706 euros,
- une subvention pour la crèche collective située 26 bis, rue du Faubourg Saint Jacques (14e) de 90 594 euros,
- une subvention pour la structure multi-accueil située 6/8, rue Dulac (15e) de 148 129 euros,
- une subvention pour la crèche collective située 6, rue Colette Magny (19e) de 114 333 euros,
- une subvention pour la structure multi-accueil située 15, Allée des Eiders (19e) de 111 021 euros,
- une subvention pour la structure multi-accueil située 5, rue Adolphe Mille (19e) de 135 794 euros,

La fiche technique, ci-jointe, détaille la situation de l'association, ses statuts, son conseil d'administration, sa situation financière et l'activité des établissements concernés.

Je vous remercie de m'autoriser à signer avec l'association LA MAISON DES BOUT'CHOU les avenants aux conventions ci-joints, qui fixent la subvention pour chacun des établissements et dont le total est de 2 201 366 euros au profit de ses établissements.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris